**LA RENTREE DES CLASSES.**

En ce mois de septembre, les élèves retrouvent le chemin de l’école, suivant en cela les recommandations de la Convention Internationale des Droits de l’enfant –CIDE-, **traité international adopté par l’Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989.**

**Pourquoi instruire et éduquer ?**

Extraits de la CIDE. Texte intégral : <https://www.humanium.org/fr/convention/>

**Préambule.** Les États parties à la présente Convention […] **considérant** **qu’il importe de préparer pleinement l’enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l’élever dans l’esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d’égalité et de solidarité […]**

### ****Article 2****

### ****1.**** Les Etats parties s’engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d’opinion politique […]

**2.**Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l’enfant soit effectivement **protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents**

### ****Article 28****

### ****1.**** Les Etats parties reconnaissent le droit de l’enfant à l’éducation, et en particulier, en vue d’assurer l’exercice de ce droit progressivement et sur la base de l’égalité des chances[…]

**e)** **Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d’abandon scolaire.**

**3.** Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l’éducation, en vue notamment de **contribuer à éliminer l’ignorance et l’analphabétisme dans le monde et de faciliter l’accès aux connaissances scientifiques et techniques** et aux méthodes d’enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

**A voir lundi 4 septembre à 20H50 sur France 5 le documentaire « Sur le chemin de l école ».** Quatre histoires d’écoliers âgés de 10 à 12 ans : Jackson le Kenya, Samuel l’Indien, Zahira la Marocaine et Carlos l’Argentin.

Bande annonce : <https://www.youtube.com/watch?v=jsyDtye0B7E>

**En Palestine occupée, en revanche, l’occupant détruit les salles de classes et confisque le matériel éducatif…**

Lire la traduction d’un article du quotidien israélien Ha’aretz : <http://www.france-palestine.org/Israel-saisit-les-salles-de-classes-mobiles-dans-un-village-palestinien-a-la>

Lire le sort réservé aux Bédouins près de Jérusalem: <http://www.france-palestine.org/Israel-demolit-une-ecole-maternelle-dans-une-communaute-bedouine-pres-de>